

Commune et Centre communal d'action sociale d'Aiglun

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été votés respectivement les 12 avril 2023 pour le budget principal de la Commune et le 13 avril 2023 pour le Centre communal d'action sociale. Les documents budgétaires sont disponibles au secrétariat de la mairie.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. La section de fonctionnement

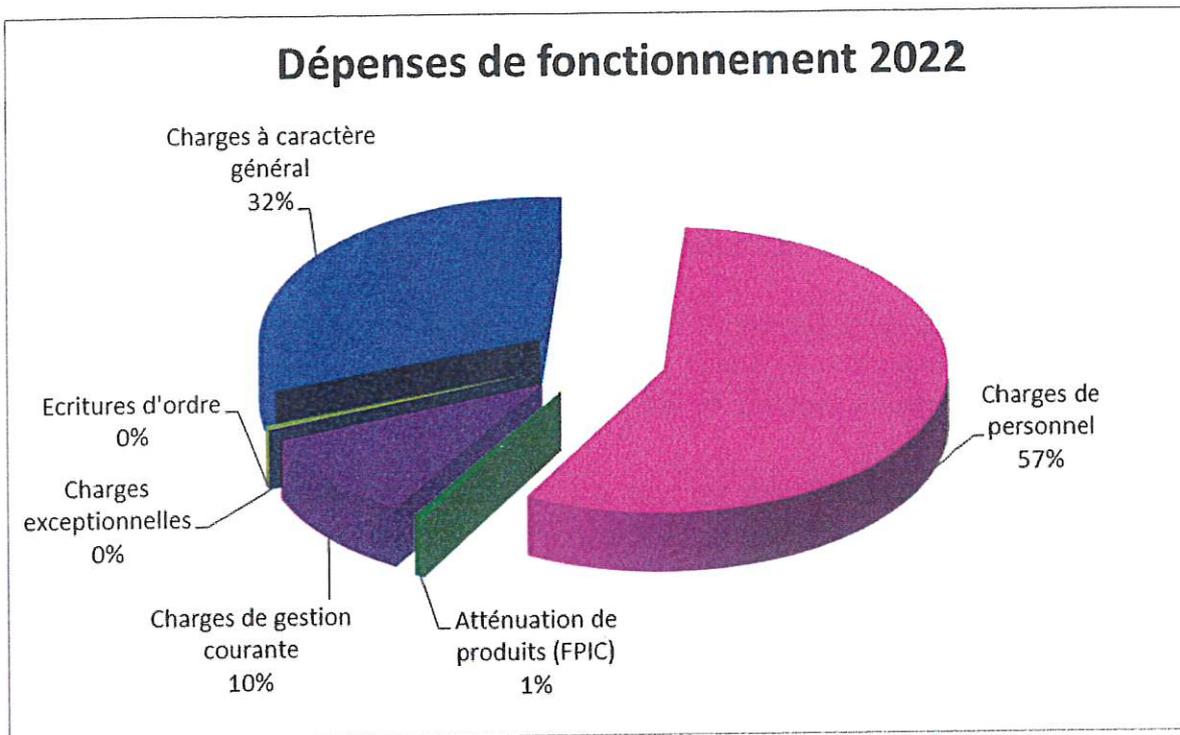
a) Le compte administratif 2022

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

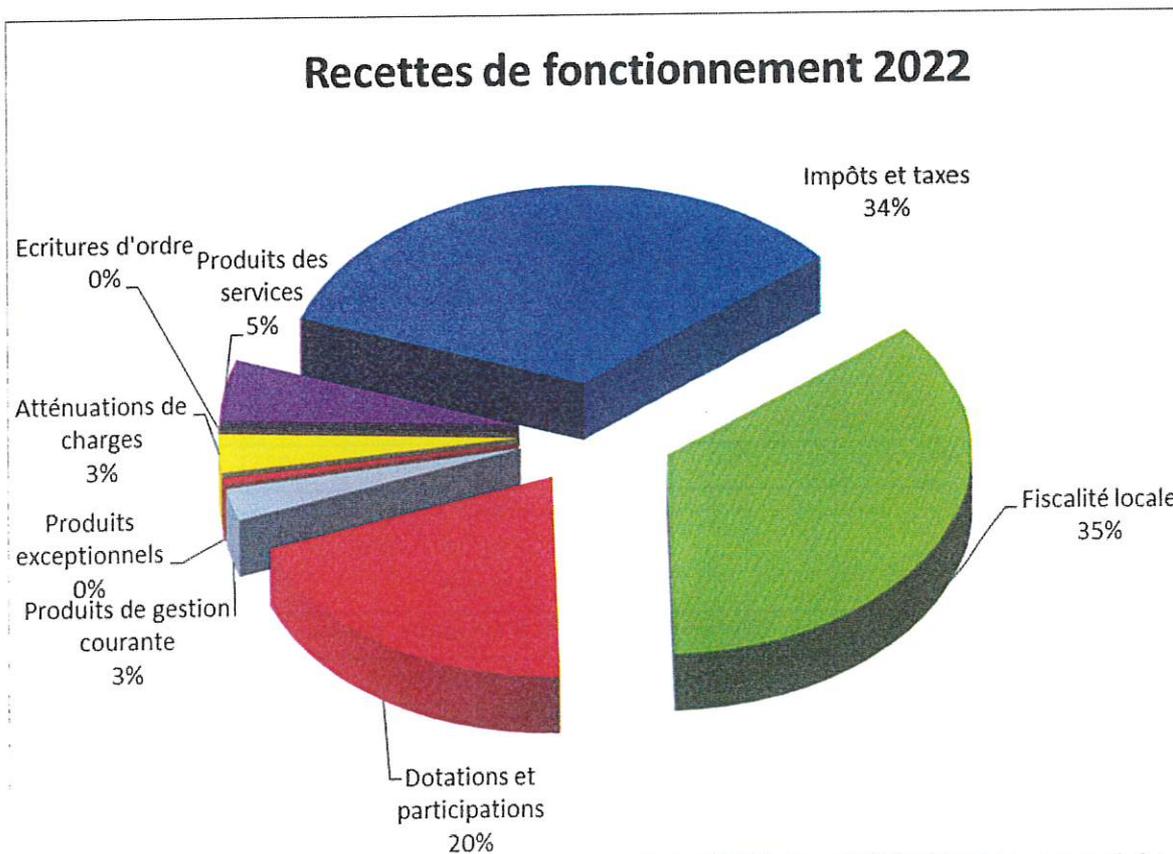
Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses courantes	334 823.52 €	Excédent reporté 2021	479 772.05 €
Dépenses de personnel	596 881.21 €	Recettes des services	58 975.74 €
Autres dépenses de gestion courante	107 650.20 €	Impôts et taxes	396 372.90 €
Dépenses financières	0.00 €	Fiscalité directe	415 625.00 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Dotations et participations	232 228.22 €
Autres dépenses (FPIC)	6 536.00 €	Autres recettes de gestion courante (licence IV et loyers des commerces des Romarins)	30 397.38 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes exceptionnelles	5 475.00 €
		Remboursement assurance risques statutaires	36 658.57 €
Total dépenses réelles	1 045 890.93 €	Total recettes réelles	1 175 732.81 €
Ecritures d'ordre	5 475.00 €	Ecritures d'ordre	0.00 €
Total général	1 051 365.93 €	Total général	1 175 732.81 €
		Résultat cumulé 2022	+ 604 138.93 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien, la maintenance et la consommation en fluides des bâtiments communaux, les achats de fournitures diverses, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses recettes.

Les impôts et taxes représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.



Avec le résultat reporté de 2022, la section de fonctionnement présente donc en 2022 un **résultat excédentaire de 604 138.93 €**.

b) Le budget primitif 2023

Affectation des résultats: dans sa séance du 12 avril 2023, le Conseil municipal a décidé de conserver en fonctionnement (compte 002) la somme de 277 750.93 € et de transférer en investissement la somme restante de 326 388.00 €.

Le Conseil municipal a également maintenu les taux du foncier bâti et non bâti à l'identique de 2022. Concernant le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le Conseil municipal a également maintenu le taux en vigueur lors de la réforme de la taxe d'habitation (9%).

Toutefois, pour compenser la perte de produit qui résulte de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Le taux communal (15.00%) et le taux départemental (20.70%) s'ajoutent ainsi pour le foncier bâti. Un coefficient correcteur est appliqué pour vérifier que le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale corresponde au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la Commune.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produits 2023
Foncier bâti	1 576 000	Taux communal de 15.00% + taux départemental de 20.70% soit 35.70% au total	562 632 €
Contribution du coefficient correcteur			- 140 872 €
Montant corrigé			421 760 €
Foncier non bâti	18 500	34.52 %	6 386 €
Habitation résidences secondaires	73 066	9.00%	6 576 €
Total			434 722 €

Les crédits scolaires ont été votés à l'identique de 2022 représentant ainsi un total de près de 9 800 € pour un nombre estimé à 105 élèves en septembre 2023. Ces crédits sont réservés à l'achat de fournitures scolaires, de jouets éducatifs, à l'organisation de sorties pédagogiques et aux cours de natation.

Toutefois, cette année, le Conseil municipal a souhaité créer deux dotations supplémentaires pour l'achat du papier en raison de la forte augmentation des prix (500 €) et pour acheter des livres en anglais (150 €).

Concernant les subventions aux associations, 40 000 € de crédits ont été inscrits au budget afin de pouvoir contribuer à leur fonctionnement :

- Association française des sclérosés en plaque : 200.00 €
- Association Bienvenue à la Ferme : 400.00 €
- Association Les Asses du Bio : 400.00 €
- Association départementale des restaurants et des relais du cœur : 1 000.00 €
- Association des donateurs de sang bénévoles d'Aiglun - Mallemoisson : 600.00 €
- Association dignoise des combattants et victimes de guerre : 100.00 €
- Comité départemental de la prévention routière : 350.00 €

- Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone : 50.00 €
- Association La Ligue contre le Cancer : 600.00 €
- Association La Croix Rouge française : 600.00 €
- Les Amis du Vieil Aiglun : 1 800.00 €
- Association locale ADMR Duyes-Bléone : 500.00 €
- Association les Cais Lurons : 600.00 €
- Comité des fêtes de Mallemoisson pour l'organisation du Trail des Cathelières : 300.00 €
- Union sportive et culturelle d'Aiglun, 04510 Aiglun : 18 800 €

D'autres demandes pourront être examinées lors d'une prochaine séance du Conseil, toutes les associations n'ayant pu réunir leur assemblée générale à ce jour. Pour rappel, les subventions ne sont versées qu'à la condition que toutes les pièces requises soient fournies.

Concernant le Centre communal d'action sociale, 4 300 € de subvention du budget principal viendront abonder le budget 2023 du CCAS pour organiser les actions seniors notamment.

Par ailleurs, en solidarité avec les populations turques et syriennes, victimes de terribles séismes en février dernier, le Conseil municipal a voté en faveur du versement d'une subvention de 5 000 € à Médecins Sans Frontières.

Enfin, la Commune poursuivant la programmation de différents événements culturels (théâtre, concerts, conférences, etc.), 15 000 € de crédits ont été maintenus cette année.

BUDGET PRINCIPAL 2023

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Dépenses courantes	462 500 €	Excédent reporté	277 750 €
Dépenses de personnel	685 000 €	Recettes des services	53 750 €
Autres dépenses de gestion courante	134 500 €	Impôts et taxes	336 000 €
		Fiscalité locale	430 000 €
Dépenses exceptionnelles	20 000 €	Dotations et participations	164 500 €
Autres dépenses	10 000 €	Autres recettes de gestion courante et remboursement rémunération du personnel	30 000 €
Provisions pour risques	10 000 €	Recettes exceptionnelles	0
Total dépenses réelles	1 322 000 €	Total recettes réelles	1 014 250 €
Ecritures d'ordre	0.00 €	Ecritures d'ordre Travaux en régie	30 000 €
Total général	1 322 000 €	Total général	1 322 000 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à

moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des projets en cours de développement.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.

a) Le compte administratif 2022

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Immobilisations corporelles : mobilier, véhicules, équipements, travaux de voirie, etc.	710 340.31 €	FCTVA	37 820.54 €
Immobilisations incorporelles : études, logiciels, licences, etc.	31 387.60 €	Taxe aménagement	10 480.85 €
Travaux en cours	11 348.18 €	Mise en réserve	0.00 €
		Subventions d'équipements perçues	92 997.81 €
Total dépenses réelles	753 526.09 €	Total recettes réelles	141 299.20 €
Ecritures d'ordre (travaux enfouissement réseaux et cession broyeur)	6 227.57 €	Ecritures d'ordre	11 702.57 €
Total général	759 753.66 €	Total général	153 001.77 €

Le résultat de l'exercice 2022 de la section d'investissement est donc négatif (- 606 751.89 €). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, il s'élève à 3 165 718.05 €.

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès lors que cela est possible, en visant des co-financements de la part de l'Etat, du Conseil régional Sud et du Département à hauteur de 70%, voire 80% au maximum.

Les principales dépenses en 2022 ont concerné :

- La création du citystade (environ 252 000 € TTC)
- L'acquisition de la parcelle A1748 pour le citystade et le futur projet de halle multiactivités et éco-citoyenne, ainsi que les frais d'actes et d'études (environ 186 000 € TTC)
- Divers matériels pour environ 60 600 € TTC (décors de Noël, mobilier scolaire et administratif, matériels techniques)
- Des frais d'études et de maîtrise d'œuvre pour la future maison de santé pluriprofessionnelle (environ

58 000 € TTC)

- Des travaux de voirie (52 600 € TTC)
- La création du théâtre de verdure au Vieil Aiglun (environ 50 000 € TTC)
- Du matériel informatique, de nouveaux logiciels et la conception du nouveau site Internet de la Commune (environ 41 000 € TTC)
- La fin des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire (environ 8 000 € TTC)

Les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2022 s'élèvent à 432 000 euros, et en recettes à 247 000 €.

b) Le budget primitif 2023

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Solde d'investissement reporté du budget principal	432 000 €	FCTVA	50 000 €
Nouveaux crédits	3 348 000 €	Taxe aménagement	5 000 €
		Subventions crédits reportés	247 000 €
		Subventions nouveaux crédits	48 000 €
Caution pour matériel scénique départemental	916 €	Affectation du résultat 2022	326 388 €
Total dépenses réelles	3 835 916 €	Total recettes réelles	676 388 €
Ecritures d'ordre Travaux en régie	30 000 €	Ecriture d'ordre	23 810 €
		Produit des cessions d'immobilisations	
		Excédent reporté	3 165 718 €
Total général	3 865 916 €	Total général	3 865 916 €

Les principaux crédits d'investissement ont été mobilisés sur les opérations suivantes :

- La finalisation du citystade : 65 000 €
- La construction de la maison de santé pluriprofessionnelle : 2 147 500 €
- La conception du projet de la halle et du tiers-lieu éco-citoyen : 95 000 €
- L'acquisition de divers matériels dont un camion avec ampliroll : 189 000 €
- La fin des travaux du théâtre de verdure, des travaux acoustiques et en toiture de l'église du Vieil Aiglun : 140 000 €
- Divers travaux de voirie, dont certains sont rendus nécessaires avec les créations de la maison de santé et de la future micro-crèche privée : 490 000 €
- Un audit énergétique et des travaux d'isolation / menuiserie pour la mairie : 90 000 €
- Un réaménagement de la tisanerie et du réfectoire du groupe scolaire, ainsi que différents aménagements extérieurs : 83 000 €
- Des travaux d'entretien au pôle Raymond Moutet : 73 500 €
- Des travaux de réfection de l'aire de jeux : 60 000 €
- Des travaux d'aménagement des cabinets médicaux aux Romarins : 60 000 €

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Traditionnellement, le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Traditionnellement, le CCAS organise chaque année une sortie journalière, un repas de fin d'année ou une remise de colis pour les personnes les plus dépendantes.

Il co-organise également des ateliers de prévention destinés aux seniors avec la Mutualité française par exemple, sans contrepartie financière.

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

a) Le compte administratif 2022

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Actions seniors (sortie, repas et colis)	5 813.00 €	Produit des ventes de concessions	766.67 €
Assurances auto	216.22 €	Subvention communale	5 829.00 €
Protection fonctionnelle	37.38 €		
Total général	6 066.60 €	Total général	6 595.67 €

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire (+ 529.07 €). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2022 (+ 5 071.12 €), le résultat cumulé s'élève à 5 600.19 €.

b) Le budget primitif 2023

Le Conseil d'administration a souhaité maintenir un budget de fonctionnement à hauteur de 11 000 €.

8 900 € ont été votés en faveur des actions seniors.

300 € sont dédiés au frais d'assurances des élus (protection fonctionnelle et juridique et assurance auto-collaborateurs).

2 000 € restent consacrés aux secours éventuels.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Actions seniors	8 900 €	Produit des concessions	300 €
Assurances	300 €	Subvention communale	4 300 €
Secours	2 000 €	Dons reçus	800 €
		Excédent reporté	5 600 €
Total général	11 000 €	Total général	11 000 €

Fait à Aiglun, le 14 avril 2023

Le maire et président du CCAS,
Michel AUDRAN



